

de la Chambre si, à l'occasion de l'examen d'un bill portant sur le principe dont s'inspire l'impôt sur le revenu, nous nous engageons dans un débat général sur l'épargne, partie importante du programme fiscal du Gouvernement. Je veux uniquement souligner que ce débat serait beaucoup plus approprié à l'occasion d'une motion invitant M. l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens. Je mentionne ce fait dans l'intérêt de la marche méthodique de nos travaux. Il me semble que nous devons nous en tenir au principe dont s'inspire la mesure à l'étude.

M. l'Orateur: Je suppose que le député d'Eglinton ne voulait faire qu'une brève allusion à cette question. Il n'a pas l'intention, je crois, de s'engager dans de longues considérations sur l'épargne.

M. Fleming: Pas du tout; à moins que le ministre des Finances ne veuille m'y forcer.

L'hon. M. Abbott: Je ne force personne. Si je voulais exiger la stricte observance du Règlement, je pourrais présenter une motion d'ordre et demander que le député s'en tienne au principe dont s'inspire le bill à l'étude. Je ne prends pas cette attitude. Je demande plutôt la collaboration de la Chambre en vue d'assurer, dans des limites raisonnables, l'observance du Règlement.

M. Fleming: J'observe le Règlement et je demande simplement au ministre des Finances d'en faire autant. J'ai dit qu'il a reconnu l'importance de l'épargne et j'ai fait remarquer, une fois de plus, que les nouveaux impôts qu'il nous demande d'approuver et dont plusieurs sont établis par la mesure à l'étude représenteront 625 millions. L'an dernier, le chiffre global des épargnes au Canada s'est établi à 645 millions, soit 30 p. 100 de moins que l'année précédente. A moins que l'épargne nationale n'augmente cette année, son volume baissera à quelque 20 millions seulement par suite des nouveaux impôts. Ce serait une catastrophe.

Je souligne la déclaration formulée sur cette question lors de la réunion annuelle de l'Association canadienne des prêts sur hypothèques et des placements, tenue à Montréal le 3 mai. Le président de l'Association, M. H. E. Langford, de Toronto, déclarait:

Nous savons tous que l'inflation est le principal danger à repousser. Il nous faut à cette fin utiliser toutes les armes disponibles. Or une des plus efficaces c'est l'épargne...

Après avoir donné quelques exemples, il a ajouté:

Nous perdrons l'un des combats les plus importants dans la lutte contre l'inflation si le volume de l'épargne ne se maintient pas, s'il ne s'accroît

pas, même. Il est facile de comprendre combien il importe que les particuliers accroissent leurs épargnes. En aidant chacun des Canadiens en particulier à agir de la sorte, nous travaillerons non seulement à leur propre avantage et au nôtre mais nous collaborerons grandement à la guerre d'ensemble menée contre la dépréciation du dollar.

Ce sont de telles considérations qui ont inspiré à certains d'entre nous l'attitude prise à la Chambre non seulement à l'égard de la présente mesure mais aussi à l'égard d'autres mesures budgétaires dont nous avons récemment été saisis.

J'espère que nous pourrons examiner à fond un autre aspect du projet de loi. Cette question ne ressort pas du bill mais de décrets du conseil qui y font suite. Il s'agit du plus fort montant d'impôt sur le revenu que les patrons doivent retenir sur les salaires ou les traitements de leurs employés. L'intention d'accroître ces déductions afin d'inclure le montant global de l'impôt va susciter une foule de demandes de remboursement. Quand les contribuables soumettent leur déclaration de revenu le 30 avril et qu'ils tiennent compte de leurs dons aux œuvres de charité et de leurs frais médicaux, il y a beaucoup de demandes de remboursement. A mon avis, c'est aller trop loin et ce sera créer bien des ennuis aux gens qui auront à réclamer des remboursements et qui devront patienter pour toucher ce qui leur revient.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, l'honorable préopinant a repris son siège plus vite que je le prévoyais. J'ai quelques courtes observations à formuler à l'étape de la 2^e lecture du bill à cause de la grande importance qu'il revêt pour notre groupe et pour la population, étant donné surtout qu'à l'égard de certains aspects de la loi de l'impôt sur le revenu nous différons assez bien d'opinion avec un bon nombre de membres de la Chambre. Nous pouvons partager, je crois, l'opinion de feu le juge Holmes au sujet du paiement de l'impôt sur le revenu. On dit de lui qu'il acquittait son impôt sur le revenu avec empressement au lieu de le faire à regret. "Avec ceci, disait-il, j'achète toujours la civilisation." Nous pouvons partager cette manière d'envisager l'impôt sur le revenu lorsqu'il frappe équitablement.

Comme je l'ai dit, lors de l'étude de la résolution préliminaire au projet de loi, le groupe C.C.F. juge que la levée des revenus nécessaires serait plus juste sans l'imposition d'une surtaxe aux gens qui gagnent peu. Je veux parler, en particulier, des gens mariés qui gagnent au plus \$3,000 par an et des célibataires qui ne gagnent pas plus de \$1,500 par an. Pour la C.C.F., c'est un principe fondamental, que l'impôt doit être fondé sur l'aptitude à payer. Nous nous élevons contre